

Journées de maladie monnayées durant les prestations du RQAP

► Pour qui ?

Uniquement aux enseignantes et enseignants qui reçoivent présentement des prestations du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

À la fin d'année scolaire 2026, les journées de maladie non utilisées seront monnayées. Pour le RQAP, il s'agit d'un revenu concurrent qu'il vous faut déclarer si vous recevez des prestations au moment du versement de ces sommes.

⇒ En fait

Vous cumulez des journées de maladie monnayables uniquement pendant le congé de maternité de 21 semaines. Si vous avez droit à ce paiement, il vous sera versé sur la dernière période de paie de l'année scolaire qui comprend deux semaines.

Il faut savoir qu'il y a une limite de montant qu'il est possible de gagner de façon concurrente aux prestations du RQAP avant qu'elles soient réduites. Pour éviter ces déductions, il peut être préférable de suspendre vos prestations du RQAP pour ces deux semaines.

Deux options s'offrent à vous, soit :

- Suspendre auprès du RQAP les deux semaines de la dernière période de paie.

Ou

- Déclarer les sommes reçues auprès du RQAP de la manière suivante : 50 % du montant pour chacune des 2 semaines.

► Pour le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs

Si vous recevez un versement, vous devrez le déclarer pour chacune des semaines comprises dans cette période de paie, soit :

- 50 % pour la semaine du 21 au 27 juin 2026
- 50 % pour celle du 28 juin au 4 juillet 2026

À noter que l'ajustement 10 mois n'est pas considéré comme un revenu concomitant, alors vous n'avez pas à déclarer ces sommes auprès du RQAP.

► Pour le Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup

⇒ Exception cette année

Exceptionnellement cette année, si vous recevez un versement, vous devrez le déclarer pour chacune des 3 semaines comprises dans cette période de paie, soit :

- 33 % pour la semaine du 14 au 20 juin 2026
- 33 % pour la semaine du 21 au 24 juin 2026
- 33 % pour celle du 28 juin au 9 juillet 2026

Marcella Dubé

Conseillère en relations du travail

Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (CSQ)

marcella.dube@segp.ca | 418 862-8544, poste 229